

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 196

présenté par
M. Dosière et Mme Batho

ARTICLE 35

État B**Mission "Direction de l'action du Gouvernement"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 000 000 0
Protection des droits et libertés <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement propose de réduire de 1 million d'euros (soit -5%) les crédits du Service d'Information du Gouvernement (action 1), dont une partie non négligeable est consacrée aux sondages.

En 2008, les crédits de ce service prévus à hauteur de 5,9 millions ont été abondés en cours d'année pour une dépense totale de 10,7 millions.

En 2009, leur volume prévisionnel a été augmenté de 16,5 millions (+ 277%). On ne connaît pas la somme effectivement dépensée.

Pour 2010, le budget maintient le crédit demandé à son niveau antérieur.

Dans l'attente des précisions nécessaires sur l'utilisation des sondages par l'exécutif, il est proposé une légère réduction des crédits.